

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique

Autor: F.F. / Monnier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sera traitée beaucoup plus amplement et d'une façon plus combative à la Chambre. Ce sera probablement le signal du départ du ministre Albricci, qui retournera avec joie au contact de ses soldats.

La lutte entre les intérêts particuliers militaires et les intérêts généraux du pays en est à ce point. Souhaitons de tout cœur que ceux-ci prévaudront. Mais il faudrait que pour un temps au moins l'opinion publique cessât d'avoir par-dessus la tête de tout ce qui est militaire et s'en occupât au contraire dans son propre et immédiat intérêt.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1914. *Les erreurs du haut commandement*, par le général Percin. Un vol. in-16. Paris 1920. Albin Michel, édit. Prix : 4 fr. 90.

Dans ce nouveau volume, le général Percin se présente moins comme écrivain militaire que comme avocat général ardent à requérir la condamnation de prévenus. Il le confesse avec franchise. Pourquoi avons-nous été battus au mois d'août 1914 ? demande-t-il. Parce qu'en 1911 le général Michel, qui était vice-président du Conseil supérieur de la guerre, donc généralissime désigné, et qui, comme Jaurès, avait prévu l'invasion allemande de la Belgique par la rive gauche de la Meuse et l'emploi intensif des réservistes, a été remplacé par le général Joffre et sa « jésuïtière » de l'état-major dont les idées n'étaient pas les mêmes. En raison de quoi le général Percin requiert l'excommunication majeure contre la jésuïtière et l'élevation du général Michel à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur. Si l'on avait écouté ce dernier, la guerre était gagnée dès le mois d'août 1914.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* s'intéresseront moins sans doute à ces oppositions de personnes et de tendance politiques qu'aux arguments militaires invoqués par l'auteur à l'appui de ses dires. Mon sentiment est que leur rigueur n'est pas telle que les conclusions soient rendues certaines.

D'une façon générale, on peut soutenir qu'il est toujours dangereux de prétendre que si telle faute avait été évitée, ou si telle personne avait agi au lieu de telle autre, des résultats néfastes auraient été remplacés par des résultats heureux. Le moins qu'exigent de pareilles affirmations est une connaissance très complète de tous les éléments du procès. Cette connaissance très complète existe-t-elle nulle part dans ce moment-ci au sujet des opérations d'août 1914 ? Non, puisque des documents essentiels n'ont pas encore été produits, enfouis qu'ils sont dans les archives de Berlin et de Paris. Le plus qu'on soit autorisé à dire en semblable matière est que tel principe de guerre a été violé dont l'observation aurait donné, vraisemblablement, un cours meilleur aux événements. Encore convient-il de ne pas le tenir pour assuré. Que de généraux, dont l'histoire exalte les noms, ont été vainqueurs contre les règles !

On peut craindre que, dans sa juvénile ardeur, l'auteur de 1914 ait laissé l'avocat général l'emporter quelquefois, dans le chapitre de ses arguments, sur le général non avocat. Je ne suis pas certain, par exemple, que son chapitre des « règlements réactionnaires » s'impose par sa teneur à la conviction générale. La preuve qu'ils sont réactionnaires (au pluriel) est tirée de ce que celui du 20 avril 1914 a enjoint aux tirailleurs de partir tous vivement et exactement au commandement de *marche* et de se coucher immédiatement au commandement de *halte*. Une prescription de ce genre est une « atteinte aux traditions d'individualisme si conforme au tempérament du soldat français. » J'avoue que je serais plutôt porté à y voir un conseil de saine prudence, le bond des tirailleurs devant surprendre l'adversaire par son instantanéité et sa rapidité, afin d'éviter le feu dans la mesure du possible et les pertes qui atteignent les traînards. C'était du moins ce que l'on enseignait partout avant la guerre, et je ne pense pas que personne dût considérer comme réactionnaires des moyens qui se proposaient de diminuer le nombre des tués et des blessés.

Autre argument : Le général Percin est surpris qu'une hésitation ait pu exister au sujet de la marche des Allemands par Charleroi plutôt que par Nancy ; il suffisait de prendre une carte de l'Europe et de tracer une ligne droite de Berlin à Paris ; on constate que Charleroi est plus près de cette ligne que Nancy, donc sur le chemin le plus court. Les Allemands devaient passer par là s'ils entendaient éviter un détour. Mais se bat-on de ville à ville ? Que l'empereur allemand ait été un Wittelsbach au lieu d'un Hohenzollern, et Munich la capitale de l'empire, il aurait fallu attendre l'offensive allemande à Nancy plutôt qu'à Charleroi.

Même l'argument tiré des fortifications allemandes de Lille ne me paraît pas convaincant, au moins par la façon dont il est présenté. Devant la commission d'enquête de la métallurgie, M. le maréchal Joffre s'est exprimé comme suit :

« La construction d'un camp retranché à Lille était une absurdité. On ne pouvait pas défendre Lille, car depuis Lille jusqu'à la frontière il n'y a que des maisons. Pour défendre Lille, il faut faire une sorte de glacis ; autour, il n'y a rien du tout. J'ai toujours été d'avis qu'il ne fallait pas faire de fortifications à Lille. »

Pourtant, fortifiée par les Allemands, Lille leur a servi de solide point d'appui, fait remarquer le général Percin. Il va même jusqu'à penser qu'avec Lille la manœuvre victorieuse de la Marne se serait produite sur la Somme. J'ai déjà eu l'occasion, en rendant compte d'un précédent ouvrage, de poser à ce propos un point d'interrogation. Quant à la question des fortifications, il serait intéressant de savoir comment elle a été comprise par les Allemands. Les fronts intéressés ne sont pas les mêmes, front nord dans le cas de l'offensive allemande, front sud et ouest dans celui de la contre-offensive alliée. En outre, même s'il s'agit du front nord, autre chose est des travaux élevés en temps de guerre sur un sol ennemi et occupé, autre chose ces mêmes travaux à exécuter en temps de paix sur un sol étranger.

Il va sans dire que je ne tranche pas le fond de la question qui échappe à ma connaissance des faits et des lieux. Je relève simplement que cet argument du général Percin, comme les précédents, comme beaucoup d'autres que je passe sous silence, reste à la surface des choses.

Il n'est pas jusqu'à l'annexe justificative dont l'auteur fait suivre son exposé qui provoque la réserve. Cette annexe est un

extrait des dépositions faites devant la Commission d'enquête de la métallurgie. Or, en comparant ce document et l'exposé, on constate que celui-ci s'en tient toutefois aux déclarations favorables aux conclusions dont il poursuit la preuve, et ne tient aucun compte du reste. Encore l'avocat général qui résiste mal à son ardeur ; il tombe dans l'erreur qu'il reproche si vivement à ceux dont il réclame la tête et qui ont péché contre les principes de la stratégie. Lui écrit un livre d'histoire qui pèche contre les principes de la critique historique.

Je ne crois pas être injuste en disant, en résumé, de l'ouvrage du général Percin qu'il n'est pas une étude à proprement parler militaire. Elle répond à d'autres préoccupations que celle d'être un enseignement technique ; et si elle invoque des arguments militaires, c'est à l'adresse d'un public qui n'y regarde pas de trop près. De cette œuvre, il restera assurément une part d'indications utiles à la future histoire, mais elle n'est pas encore l'histoire elle-même.

F. F.

La Nation armée, nouvelle, par VIRI. — Paris, Fischbacher & C°, éditeurs. 1919.

Sous ce pseudonyme, un groupement d'officiers de carrière français, publie un ouvrage, résumé d'articles parus dans *l'Opinion*, qui étudie l'organisation de la nouvelle armée française.

Cet ouvrage, écrit par d'ardents patriotes et des spécialistes compétents, est composé d'une manière claire qui en rend la lecture facile et agréable.

Il n'étudie pas à fond toutes les questions posées, mais il les indique d'une manière suffisamment précise pour que le lecteur puisse faire une opinion sur la nouvelle organisation de l'armée française.

La matière traitée est subdivisée en quatre parties :

- 1^o Nécessité de rénover l'organisation militaire française.
- 2^o La nouvelle organisation.
- 3^o La culture nouvelle.
- 4^o Les mœurs militaires nouvelles.

Chacune de ces parties comporte plusieurs chapitres qui nous exposent les idées admises généralement aujourd'hui en France par les militaires, les autorités civiles et la population en général. Viri part de cette idée, que les sacrifices énormes faits avant et pendant la guerre ont en partie épuisé la nation, qu'il ne serait ni souhaitable ni possible de continuer la course aux armements et d'exiger du peuple les prestations qu'on lui demandait dans la précédente organisation. Je crois que cette manière de voir est admise dans tous les pays.

Mais réduire les dépenses et les effectifs, c'est facile à dire ; ce qui devient difficile c'est de fixer à quel moment ces économies d'argent et d'hommes deviennent dangereuses pour le pays.

Je ne veux pas résumer ici cet intéressant ouvrage, me contentant d'indiquer sa conclusion qui est : le service obligatoire pour tous pendant quinze mois d'écoles de recrues, puis quelques périodes d'instruction subséquentes. Ce chiffre de quinze mois de service est admis par les auteurs, non pas comme une nécessité pour l'instruction (ils avouent que trois mois de service suffisent pour instruire l'homme), mais pour des considérations d'effectifs

indispensables à l'armée française, qui doit occuper encore longtemps une partie du territoire allemand, pacifier le grand territoire du Maroc et disposer de troupes suffisantes pour le maintien de l'ordre.

Viri a été amené, en parlant du service à court terme, à parler des « Milices » ; il n'en veut pas. C'est un sentiment que partagent tous les officiers d'une armée permanente. Je les comprends ; ce que je comprends moins, c'est que les auteurs soient si mal renseignés sur la seule armée de milice contiguë à leur territoire ; ils avancent cette opinion : « Les armées de milices ne permettent pas d'avoir, en tout temps, des grandes unités constituées, elles ne donnent même pas non plus le moyen de les constituer éventuellement. » Ils ont, je crois, étudié notre système dans le livre à tendances, de Jaurès, sur l'armée suisse, livre trop élogieux pour nous, et qui est, en outre, une source de renseignements un peu rudimentaire.

Il y a beaucoup à apprendre et à méditer en lisant la *Nation armée* ; son chapitre de l'Instruction est particulièrement recommandé à nos instructeurs.

En un mot c'est un ouvrage à lire, non seulement par les militaires, mais aussi par les membres de nos conseils qui auront une fois à se prononcer sur des modifications à notre organisation militaire se rapprochant de celles proposées dans cet ouvrage. Tout n'est pas applicable à notre pays, mais beaucoup de questions étudiées sont semblables à celles qui nous préoccupent actuellement en Suisse.

Colonel MONNIER.

La question balkanique devant l'opinion publique suisse, par Frank Choisy. Vol. in-16. Lausanne 1919. Imprimerie vaudoise. Prix : 2 francs.

Ce volume s'intéresse moins aux questions balkaniques qu'aux aspirations de la Grèce et renseigne moins sur ce qu'en pense l'auteur que sur les opinions de divers publicistes suisses. Les articles qu'ils publièrent au lendemain de la guerre européenne forment la matière de l'ouvrage. Citons MM. Henri Sensine, Edouard Chappuisat, Angelo Pizzorno, Maurice Muret, Alfred Silbernagel, etc.

La Grèce, par René Puaux. Brochure illustrée. Paris 1920. P. T.

« Grèce antique », « Grèce moderne », « l'Avenir de la grande Grèce », l'auteur résume très brièvement dans ces trois chapitres, les principaux de sa brochure, le passé, le présent et l'avenir de la nation dont M. Vénizélos a été l'actif et finalement heureux pilote au moment de la grande turmente européenne. La plupart des photographies très nombreuses qui illustrent ce texte proviennent de la belle collection des albums de la Grèce de la maison Fréd. Boissonnas, à Genève.